



Service d'information et de recherche parlementaires
Bibliothèque du Parlement

EN BREF

Sheena Starky
Le 31 mars 2006

Échapper au piège de l'aide sociale : le crédit d'impôt sur les revenus salariaux

INTRODUCTION

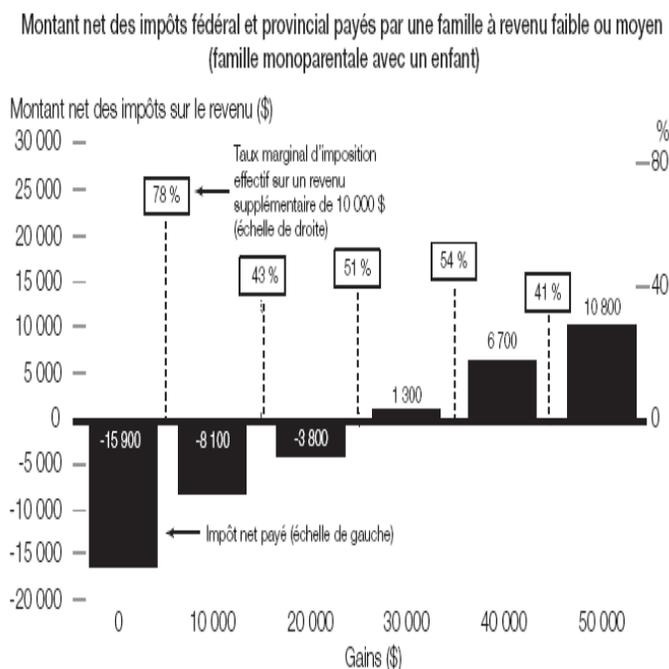
Le réseau de programmes d'aide sociale des provinces, des territoires et des municipalités a pour objet de fournir une aide financière et non financière de dernier recours aux particuliers ou aux ménages qui ne peuvent satisfaire à leurs besoins de subsistance de base. Le présent document décrit les éléments de désincitation au travail inhérents à l'actuel système d'aide sociale et explique la façon dont un crédit d'impôt sur le revenu salarial pourrait accroître la participation à la population active.

LE « PIÈGE DE L'AIDE SOCIALE »

Le « piège de l'aide sociale » est la désincitation au travail créée par l'interaction entre l'aide sociale et l'impôt sur le revenu des particuliers. Le bénéficiaire de l'aide sociale qui accepte un emploi mal rémunéré est confronté à une série de conséquences susceptibles d'empirer sa situation, notamment : une augmentation de l'impôt sur le revenu et des charges sociales; de nouvelles dépenses liées au travail telles que le transport, l'habillement et la garde des enfants; la réduction des formes de soutien au revenu que sont l'aide sociale et les crédits d'impôt remboursables établis en fonction du revenu; et la perte de l'aide non financière telle que le logement subventionné et le paiement des médicaments sur ordonnance.

On peut constater ce piège en estimant le taux marginal d'imposition réel d'un particulier, c'est-à-dire le coût associé à chaque dollar supplémentaire de revenu salarial. Le graphique 1 montre qu'avec les systèmes actuels d'aide sociale et d'imposition, un parent seul avec un enfant dont le revenu passe de 0 \$ à 10 000 \$ perd environ 78 ¢ de chaque dollar supplémentaire gagné. À titre comparatif, le taux marginal d'imposition réel d'un particulier dont le revenu passe de 40 000 \$ à 50 000 \$ est de 41 p. 100.

Graphique 1 : Taux marginaux d'imposition réels au Canada



Nota : Le « montant net des impôts sur le revenu » correspond à l'excédent des impôts sur les prestations (y compris l'aide sociale). Les taux marginaux d'imposition réels tiennent compte de la réduction des prestations et de l'augmentation des impôts pour chaque dollar supplémentaire gagné. Les données s'appuient sur la moyenne pondérée de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Saskatchewan. Le niveau des prestations d'aide sociale et les taux de réduction varient considérablement d'une province à l'autre. On n'a tenu compte d'aucune exemption du revenu gagné.

Source : Ministère des Finances, *La Mise à jour économique et financière*, novembre 2005, p. 134.

Le piège de l'aide sociale est une conséquence inattendue du filet canadien de sécurité sociale. Pour assurer la viabilité financière de celui-ci, il faut cibler ceux qui en ont le plus besoin, en réduisant l'aide à mesure que le revenu augmente. Toutefois, cela a pour corollaire de mener à une hausse du taux marginal d'imposition réel pour toute la fourchette des revenus pour lesquels l'aide sociale est réduite. Pour atténuer l'ampleur du piège de l'aide sociale et de ses conséquences, il faut trouver le juste milieu entre un soutien adéquat pour les Canadiens à faible revenu et la viabilité financière du filet de sécurité sociale.

CRÉDIT D'IMPÔT SUR LES REVENUS SALARIAUX

Le but du crédit d'impôt sur les revenus salariaux est d'inciter les bénéficiaires de l'aide sociale à travailler en leur octroyant un supplément au revenu salarial pour compenser la perte de prestations, le taux d'imposition plus élevé et les autres coûts liés à l'emploi.

L'idée d'accorder des crédits d'impôt et d'autres prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi afin de « rendre le travail rémunérateur » pour les travailleurs à faible revenu n'est pas nouvelle. Les États-Unis et le Royaume-Uni, tout comme plusieurs provinces et territoires canadiens, ont adopté de telles mesures. Au cours des consultations pré-budgétaires de 2005 tenues par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada et le Task Force on Modernizing Income Security for Working Age Adults ont invité le gouvernement fédéral à établir un crédit d'impôt sur les revenus salariaux dans le cadre d'une série de politiques visant à accroître l'emploi et à réduire la pauvreté au Canada.

Les modalités du crédit d'impôt sur les revenus salariaux varient sensiblement selon les pays, mais certaines règles sont les mêmes. En effet, le crédit d'impôt s'applique généralement à partir d'un niveau de revenu minimal, et il est calculé en pourcentage du revenu – le taux de la « phase progressive » – jusqu'à un montant maximal de prestations. Lorsque ce maximum est atteint, les prestations versées restent les mêmes pour une fourchette de revenus. À un niveau de revenu déterminé, le crédit d'impôt diminue graduellement d'un pourcentage du revenu – le taux de « récupération » ou de la « phase dégressive » – jusqu'à ce que les prestations soient nulles.

Il importe de savoir que la récupération des prestations entraîne l'augmentation du taux marginal d'imposition réel pour les niveaux de revenu au-delà desquels les prestations sont réduites. Le crédit d'impôt peut être établi en fonction du revenu ou des ressources pour le revenu personnel ou familial. Plusieurs de ces crédits sont remboursables, ce qui signifie qu'un particulier peut profiter du crédit, qu'il paie de l'impôt ou non.

CONCLUSION

Le crédit d'impôt sur les revenus salariaux peut servir à dédommager un particulier des coûts, au sens large du terme, liés au passage de l'aide sociale au marché du travail. Pour atténuer le piège de l'aide sociale, il faut concevoir de tels crédits d'impôt en tenant compte du lien qui existe entre l'aide sociale et les programmes de crédit d'impôt.

RÉFÉRENCES ET LIENS CHOISIS

- Jane Jenson, *Redesigning the "Welfare Mix" for Families: Policy Challenges*, Réseau canadien de recherche en politiques publiques, rapport de recherche F30, février 2003 (http://cprn.org/documents/17519_en.pdf).
- Organisation de coopération et de développement économiques, « Rendre le travail rémunérateur et accessible à tous », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : 2003, Vers des emplois plus nombreux et meilleurs*, chap. 3, 2003, p. 121 à 182 (<http://www.oecd.org/dataoecd/62/12/31775404.pdf>).